



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 09

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

Réunion restreinte du : 5 décembre 2017

A : 14 h 00

Lieu : Siège du DFSM - Antenne de Dieppe

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : MM Dany COLE, Gérard LELIEVRE, Jean Luc Tiret.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE DIEPPE

JOURNEE DU 19 NOVEMBRE 2017

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 1 - POULE A.

VALLEES BOUVAINCOURT-PONTS ET MARAIS / AUMAIE

Feuille de match F.M.I transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à VALLEES BOUVAINCOURT-PONTS ET MARAIS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 1 - POULE B.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2- POULE A.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2- POULE B.

SAINT VALERY 2 / US LUNERAY 2

Forfait déclaré de US LUNERAY 2.



La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à US LUNERAY 3 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier SAINT VALERY 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au club de l'US LUNERAY.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2- POULE C.

VALLEES CAUDEBEC / OURVILLE EN CAUX 2

Réserves de VALLEES CAUDEBEC, non confirmées, non recevables en la forme

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE A.

FLOCCUES 2 / INCHEVILLE 2

Une amende de 7€ est infligée à FLOCCUES : manque le délégué à la police du terrain.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE B.

LES GRANDES VENTES 2 / CAMPNEUSEVILLE

Une amende de 7€ est infligée à GRANDES VENTES : manque le délégué à la police du terrain.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE C.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE D.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE E.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE F.

HERICOURT 2 / YEBLERON 2

Une amende de 7€ est infligée à HERICOURT : manque le délégué à la police du terrain.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

YERVILLE 2 / OUVILLE L'ABBAYE 2

Une amende de 5€ est infligée à YERVILLE : manque une licence (arbitre assistant)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3- POULE G.

FECAMP 3 / GASEG SAINT RIQUIER

Réserves de GASEG SAINT RIQUIER, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, conformément aux prescriptions de l'article 10 des RG de la LFN, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

BELMESNIL / ANNEVILLE 2

Une amende de 15€ est infligée à BELMESNIL pour trois licences manquantes (arbitre, arbitre assistant et délégué).

Une amende de 246€ est infligée à BELMESNIL pour utilisation de quatre joueurs mutés, le club étant en 4^{ème} année d'infraction avec le Statut Régional de l'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

BRACQUEMONT COPAINS / ENTENTE VIENNE ET SAANE 11

Une amende de 10€ est infligée à BRACQUEMONT COPAINS pour deux licences manquantes (arbitre, arbitre assistant)

Une amende de 61€ est infligée à BRACQUEMONT COPAINS pour utilisation d'un joueur muté, le club étant en 4^{ème} année d'infraction avec le Statut Régional de l'Arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR / BOUCLE DE SEINE 11

Match non joué.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

SAINT AUBIN UNITED 11 / FC BETHUNE 11

Une amende de 17€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

MARTIN EGLISE 11 / BOURG DUN

Une amende de 14€ (2^{ème} infraction) est infligée à MARTIN EGLISE : manque le délégué à la police du terrain.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 3 - POULE B

COLLEVILLE ANGERVILLE 11 / OUAINVILLE 11

Une amende de 5€ est infligée à COLLEVILLE ANGERVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS – DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS – DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

TOUSSAINT 11 / HERICOURT 11

Une amende de 7€ est infligée à TOUSSAINT : manque le délégué à la police du terrain.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COLLEVILLE ANGERVILLE 1 / CANY FC 12

Une amende de 5€ est infligée à CANY FC pour une licence manquante (arbitre assistant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CASEG SAINT RIQUIER 12 / YEBLERON 11

La feuille d'arbitrage de cette rencontre jouée le 5 novembre 2017 est parvenue au DFSM - Antenne de Dieppe - le 22 novembre 2017. Une amende de 17€ est infligée à GASEG SAINT RIQUIER pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS – DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

VALLEES CAUDEBEC 12 / COLLEVILLE ANGERVILLE 2

Une amende de 17€ est infligée à VALLEES CAUDEBEC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RECTIFICATIFS

COUPE MERAULT, 2^{ème} tour, joué le 12 novembre 2017

FC SAINT AUBIN 2 / US HOUPEVILLE 2

Une amende de 17€ est infligée à HOUPEVILLE, et non au FC SAINT AUBIN, pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée. En effet la rencontre ayant été inversée suite à un arrêté municipal sur le terrain de HOUPEVILLE, celui-ci aurait dû ramener la feuille d'arbitrage

COUPE CAILLOT, 2^{ème} tour, joué le 12 novembre 2017

NEUVILLE AC 2 / ES ARQUES 3

Une amende de 17€ est infligée à ARQUES pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée. En effet la rencontre ayant été inversée suite à un arrêté municipal sur le terrain de ARQUES, celui-ci aurait dû ramener la feuille d'arbitrage.

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du : 7 décembre 2017

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : Mme Yvette BOTTE, MM Gérard DEMARRE, André MAROLLE, Michel MOGIS

§§§§

SENIORS APRES MIDI – DEPARTEMENTAL 2 - POULE D.

ASCJ KURDISTAN / AL TOURVILLE LA RIVIERE FC du 29 octobre 2017.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

JOURNEE DU 12 NOVEMBRE 2017.

SENIORS APRES MIDI – DEPARTEMENTAL 2 - POULE D.

ASCJ KURDISTAN / ECOLE DE FOOT ELBEUF, du 05 novembre 2017, remis le 12 novembre 2017

Match non joué, terrain déclaré impraticable, par l'arbitre.

La rencontre est reportée au dimanche 17 décembre 2017.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

GRAND QUEVILLY FC / US GRAMMONT du 5 Novembre 2017 joué le 12 Novembre 2017.

La rencontre a été inversée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 19 NOVEMBRE 2017.

SENIORS APRES – MIDI - DEPARTEMENTAL 1 - POULE C.

ASCJ KURDISTAN / GCO BIHOREL.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

FC BONSECOURS SAINT LEGER / MONT SAINT AIGNAN FC

La feuille de match F.M. I a été transmise hors délais ; une amende de 20€ est infligée à FC BONSECOURS SAINT LEGER.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 2 - POULE D.

PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN FC / ASCJ KURDISTAN

Réserves de ASCJ KURDISTAN confirmées, recevables en la forme.

Le dossier, transmis à la C.D. des Règlements et Contentieux, conformément aux prescriptions de l'article 10 des Règlements généraux de la L.F.N., est placé en instance d'homologation.



CO CLEON / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE

Feuille de match insuffisamment rédigée : manque l'identité du délégué à la police du terrain,
Une amende de 14€, (2^{ème} infraction) est infligée au CO CLEON.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES –MIDI DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI – DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI – DEPARTEMENTAL 3 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 POULE C

AS LA BOUILLE MOULINEAUX // AL TOURVILLE LA RIVIERE FC

Soupçonnant la participation au match d'un joueur suspendu, la Commission a fait usage de son droit d'évocation.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publiée sous « Footclubs ».

CMS OISSEL / AS LA LONDE

Feuille de match F.M.I incomplète : manque l'identité du délégué à la police du terrain.
Une amende de 20€ (3^{ème} infraction) est infligée au CMS OISSEL.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

STADE DE GRAND QUEVILLY /STADE SOTTEVILLAIS CC

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de GRAND QUEVILLY, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

A.L. TOURVILLE LA RIVIERE / AC RENAULT CLEON.

Feuille de match FMI incomplète / manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 14€ (2^{ème} infraction) est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

FC BONSECOURS SAINT LEGER / FUSC BOIS GUILLAUME.

Feuille de match FMI incomplète/ manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 7€ (1^{ère} infraction) est infligée au FC BONSECOURS SAINT LEGER.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

STADE SOTTEVILLAIS CC / STADE DE GRAND QUEVILLY.

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 7€ (1^{ère} infraction) est infligée au STADE SOTTEVILLAIS CC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

ROUEN ATHLETIC CLUB / SAINT AUBIN FC.

Absence sur le terrain de SAINT AUBIN FC au coup d'envoi.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à SAINT AUBIN FC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le ROUEN ATHLETIC CLUB sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 168€ au SAINT AUBIN FC.

AS LONDAISE / EFM ROBERT ELBEUF 276.

Pour non utilisation de la FMI du fait de EFM ROBERT ELBEUF 276, une amende de 30€ est infligée à EFM ROBERT ELBEUF 276 (article 63.10 et annexe 3 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE B

SAINT JEAN-FRESQUIENNE / AL DEVILLE MAROMME.

Pour non utilisation de la FMI du fait de SAINT JEAN-FRESQUIENNE, une amende de 30€ est infligée au SAINT JEAN-FRESQUIENNE (Article 63.10 et annexe 3 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

ROUEN SAPINS FC GRAND MARE / FC BOOS.

Forfait déclaré du FC BOOS.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait au FC BOOS sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier ROUEN SAPINS FC GRAND MARE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 112€ au FC BOOS.



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

SAINT MARTIN DU VIVIER O / FC DU NORD OUEST.

Pour non utilisation de la FMI du fait du SAINT MARTIN DU VIVIER O, une amende de 30€ est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER O. (article 63.10 et annexe 3 des RG de la LFN).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

FEUILLES DE MATCHS RECLAMEES PAR LA COMMISSION :

SENIORS MATIN - DEPARTEMENTAL 2 – POULE E

ISNEAUVILLE FC / AS PLATEAU MARTAINVILLE EPREVILLE du 29.10.2017

Après avoir reçu les compositions des deux équipes et le score, la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS - DEPARTEMENTAL 3 - POULE C

AS BUCHY / US SAINT MARTIN OSMONVILLE du 05.11.2017

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT – ANTENNE DU HAVRE

§§§§

Réunion restreinte du : 04 décembre 2017

A : 17h30

Lieu : siège du DFSM – Antenne du Havre

Présidence : M. Jean Marc VAUTIER

Membres Présents : Mme Marie Rose CASTEL, MM Jean Pierre LEVEE, Michel DELAHALLE, Thierry BLONDEL.

§§§§

ADDITIF A L'ANNEXE AU PROCES-VERBAL N° 8

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

GASEG SAINT RIQUIER 12 / FC BOSS 11 du 22 novembre 2017

Les frais d'arbitrage non réglés de 28 € sont imputés au club de GASEG SAINT RIQUIER.



JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2017

FOOTBALL ENTREPRISE – 1^{ère} Série – GROUPE 0

LE HAVRE FC BRISTROT 1 / CODAH AS 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure

SGS PTO ROGERVILLE 1 / CSS MUNICIPAUX LE HAVRE 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure

HAVRE ASPH 1 / SAFRAN NACELLES 1

La rencontre est reportée au 9/12/2017

HAVRE S'PORT 1 / GCMI 1

La rencontre est reportée au 9/12/2017

PETROCHEMICALS 1 / COMMERCANTS HAVRAIS 1

La rencontre est reportée au 9/12/2017

RC PORT DU HAVRE 3 / HAVRE FCHBR

La rencontre est reportée au 6/01/2018

JOURNEE DU 18 NOVEMBRE 2017

FOOTBALL ENTREPRISE – 1^{ère} Série – GROUPE 0

COMMERCANT HAVRAIS 1 / FC BISTROT 1

Pour non utilisation de la FMI du fait de COMMERCANT HAVRAIS 1, une amende de 30€ est infligé à COMMERCANT HAVRAIS 1 (art 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

GCMI 1 / SGS PTO ROGERVILLE 1

Amende de 7€ à GCMI : manque délégué à la police du terrain

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

JOURNEE DU 19 NOVEMBRE 2017

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

SAINT ROMAIN AC 2 / GRUCHET FC 1 du 19 novembre 2017

L'équipe de GRUCHET FC 1 comporte 1 muté supplémentaire :

- FERLIGOT GUILLAUME 227732724

- MEDASSI MEDHI 2127568042

- VAUCHEL ALEXANDRE 2543774831

Une amende de 61€ est infligée au club de GRUCHET FC

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

AS DE MONTIVILLIERS 2 / US LILLEBONNE 3

Amende de 7€ à US LILLEBONNE : manque banc de touche.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3 - POULE J

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI - DEPARTEMENTAL 3 - POULE K

TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1 / MANEGLISE FC 2

Amende de 7€ à MANEGLISE : manque banc de touche.

OH TREFILIERIES-NEIGES 4 / AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1

Amende de 20€ à OH TREFILIERIES NEIGES : FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

LE HAVRE AC 5 / SAINT ROMAIN AC 3

Amende de 20€ à LE HAVRE AC : FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

SAINT VIGOR YMONVILLE 2 / LES LOGES 2

Amende de 7€ à LES LOGES : manque banc de touche.

SAINT AUBIN AS 1 / HAVRE FLASH 1

Amende de 7€ à SAINT AUBIN AS : manque LE délégué à la police du terrain.

ROLLEVILLE FC 1 / RC HAVRAIS 3

La rencontre est reportée au 18/02/2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

MANEGLISE FC 3 / AS MARE AU CLERC 1

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

RC HAVRAIS 4 / PETIVILLE AS 2

Amende de 7€ à RC HAVRAIS : manque délégué à la police du terrain.



AS ANGERVILLE O 2 / ESM GONFREVILLE O 3

Pour non utilisation de la FMI du fait de AS ANGERVILLE O 2, une amende de 30€ est infligé à AS ANGERVILLE O (art 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

OH TREFILERIES-NEIGES 5 / AS DE MONTIVILLIERS 3

Amende de 7€ à MONTIVILLIERS : manque banc de touche.

Pour non utilisation de la FMI du fait de OH TREFILERIE-NEIGES 5, une amende de 30€ est infligé à OH TREFILERIES-NEIGES (art 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 - POULE D

SENNEVILLE US 1 / HAVRE MONT GAILLARD 5

Amende de 7€ à SENNEVILLE US : manque délégué à la police du terrain.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 - POULE E

HARFLEUR BEAULIEU 3 / CF YPORT 1

Amende de 7€ à HARFLEUR BEAULIEU : manque délégué à la police du terrain.

FC LITTORAL 1 / FONTAINE U 2

Pour non utilisation de la FMI du fait de FC LITTORAL, une amende de 30€ est infligé à FC LITTORAL 1 (art 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

AS BEUZEVILLE 3 / ATHLETI'CAUX FC 3

Amende de 20€ à AS BEUZEVILLE : FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS - POULE A

SS GOURNAY 4 / LES LOGES 3

Amende 14€ à SS GOURNAY : manque délégué à la police du terrain et banc de touche.

ESM GONFREVILLE 4 / ATHLETI'CAUX FC 4

Amende 7€ à ASM GONFREVILLE : manque délégué à la police du terrain.

ETRETAT FC 1 / GAINNEVILLE A 5

Amende 7€ à ETRETAT FC : manque délégué à la police du terrain.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

CRITERIUM SENIORS VETERANS - POULE B

AS SAINT ADRESSE-BUT 3 / RC HAVRAIS 5

Amende 7€ à AS SAINT ADRESSE-BUT : manque délégué à la police du terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



GAINNEVILLE A 4 / LE HAVRE S'PORT 4

Amende 7€ à LE HAVRE S'PORT : manque banc de touche.

US OUDALLE 1 / LITTORAL FC 2

Amende 7€ à US OUDALLE : manque délégué à la police du terrain.

CS GRAVENCHON 3 / HAVRE AC 6

Amende de 20€ à GRAVENCHON : FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

OH TREFILIERIES-NEIGES 7 / JS NOINTOT 2

Pour non utilisation de la FMI du fait de OH TREFILIERIES-NEIGES 7, une amende de 30€ est infligé à OH TREFILIERIES-NEIGES (art 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

Amende de 14€ à OH TREFILIERIES-NEIGES : manque délégué à la police du terrain et banc de touche.

Amende de 7€ à JS NOINTOT : manque banc de touche.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

DECISIONS

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Match n°19832443 LE HAVRE AC 5 / US LES LOGES 2 du 29/10/2017

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres lors de sa réunion du 21 novembre 2017 (procès-verbal mis en ligne le 28 novembre 2017 sur le site du DFSM), la commission donne match à rejouer.

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la Commission,
Jean Luc TIRET**